

## VILLE DE SAINT-ZOTIQUE

### AVIS PUBLIC

#### ENTRÉE EN VIGUEUR

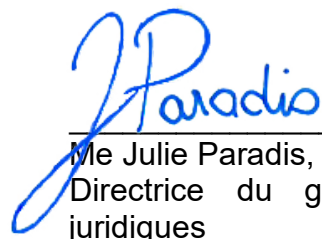
AVIS PUBLIC est par la présente donné par la soussignée, Me Julie Paradis, directrice du greffe et des affaires juridiques de la Ville de Saint-Zotique, que le conseil de la Ville a adopté, lors de sa séance ordinaire tenue le 17 octobre 2023 à 19 h, le règlement suivant :

**RÈGLEMENT DÉCRÉTANT L'IMPOSITION D'UNE TAXE AUX FINS DE DU FINANCEMENT DES CENTRES D'URGENCE 9-1-1 – RÈGLEMENT NUMÉRO 669-1**

Le règlement 669-1 a été approuvé par le ministère des Affaires Municipales. Cette approbation a été diffusée dans la partie 1 de la Gazette officielle du Québec du 16 décembre 2023.

Les personnes intéressées pourront prendre connaissance de ce règlement aux heures de bureau, à l'hôtel de ville de la Ville de Saint-Zotique, au 1250 de la rue Principale, à Saint-Zotique ou via le site Web de la Ville.

Le règlement est entré en vigueur le 16 décembre 2023.



---

Me Julie Paradis, greffière  
Directrice du greffe et des affaires  
juridiques